



BUREAU



Réunion du : 23 juin 2022
A LIEVIN

Présidente : Mme Evelyne BAUDUIN -

Présents : MM. Gérard DEBONNE – Bernard DEJARDIN – Jean DENEUVILLE – Serge HERMAN
– Denis LAMORILLE – Richard RATAJCZAK – Daniel SION –

RECTIFICATION DES MONTEES – DESCENTES

Comme il a été indiqué lors des publications précédentes, l'officialisation des montées et descentes était tributaire des décisions des différentes commissions concernées. Les rectifications qui suivent découlent des décisions des commissions juridiques et du statut de l'arbitrage mais restent dans l'attente d'éventuels appels.

Commission des compétitions Ligue

Futsal descente de R2 en D1 District : LIBERCOURT FUTSAL

Conséquence district :

LIBERCOURT FUTSAL (b) descend de D1 en D2

Commission Juridique district : Par suite de rectification du résultat

FUTSAL ST VENANTAIS est maintenu en D2

AS LENS est promu en D2 (meilleur 3^{ème})

Commission des compétitions : Mise à jour des classements de D5

Maintien en D5 : RC LOCON - SC ARTESIEN (b)

Descentes supplémentaires en D6 : ES VENDIN (b) - US RUCH CARVIN (b)

Conséquences de la promotion de l'AS LENS en D2

Montée de D4 en D3 : RC SAINS

Montée de D5 en D4 : USO LENS (b)

Montée de D6 en D5 : FC ANNAY (b)

Commission du statut de l'arbitrage

FC AVION REPUBLIQUE reste en D5

Montée de D5 en D4 : US MONDICOURT

FC AVION REPUBLIQUE (b) reste en D6

Montée de D6 en D5 : ES ANGRES (b)

ESP LA BASSEE reste en D7 :

Montée de D7 en D6 : ES AGNY (b)

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours à compter de la parution du texte présent.

ARTICLE 83

Les dispositions de l'article 83 seront applicables dans leur intégralité lors de la saison 2022 – 2023

RESUME DES ASSEMBLEES

› Assemblée fédérale : Cette assemblée a voté la réduction de 6 à 4 du nombre de mutés dans les compétitions jeunes à 11 de U18 à U13 dont 1 hors période, à compter de la saison 2022 – 23. Cette modification a fait l'objet d'une parution immédiate sur le site du district.

› Assemblée générale du district : Elle s'est déroulée de manière satisfaisante ; à l'avenir la remise des coupes devra revêtir un aspect plus solennel.

› Assemblée générale des arbitres : outre la remise des récompenses un grand espace a été réservé à la réforme du fonctionnement de la CAA.

La présence de **Rudy BUQUET** a été appréciée, alors qu'à l'inverse l'absence d'un membre de la CAA a été remarquée négativement.

BILAN DES FINALES DE COUPES

› Ces finales se sont déroulées sur 6 sites.

› Si dans l'ensemble l'esprit de fête voulu a régné, un gros point noir s'est manifesté à **DOURGES** lors de la finale de la coupe Lebas en U18 dans la mesure où un arbitre a été agressé par un joueur du CS DIANA LIEVIN ce qui a provoqué l'arrêt de la rencontre.

Le bureau déplore cette situation et fait entière confiance à la commission de discipline pour prendre les mesures qui s'imposent. Il décide pour sa part d'exclure cette équipe des coupes.

› Un autre événement regrettable s'est produit à **BULLY** à l'occasion de la coupe Demandrille, les vaincus du **RC SAINS** ne s'étant présentés qu'à 3 lors de la remise des coupes.

› Moins grave mais tout aussi perturbante a été l'attitude et les commentaires des dirigeants du FC CALONNE 6 lors de la finale U15 à **TINCQUES**.

› Enfin le comportement de certains présidents (**WINGLES – ROUVROY - CALONNE**), de certains éducateurs (**NOEUX – VERMELLES - MARLES**) n'a pas, à certains moments, été à la hauteur de ce qu'ils représentent, tout comme les réactions de certains lorsqu'il leur a été signifié l'interdiction d'utiliser des fumigènes.

› A l'avenir, il est envisagé de faire signer aux Présidents et Educateurs des équipes finalistes une charte de bonne conduite.

› Enfin, au niveau de l'organisation il semble judicieux pour des problèmes horaires de ne faire disputer que 2 rencontres l'après-midi.

MESURES DISCIPLINAIRES IMMEDIATES A LA SUITE DE L'AGRESSION DE L'ARBITRE LORS DU MATCH BEUVRY – DIANA LIEVIN

› En application du 2^{ème} alinéa du préambule au barème disciplinaire qui laisse au Comité Directeur du district toute latitude pour aggraver les sanctions prévues au barème disciplinaire ; le comité Directeur se réserve la possibilité d'évoquer certains faits graves en dehors de toute ingérence dans les décisions de la Commission de discipline.

› En application du dernier paragraphe du barème disciplinaire le district décrète que la Commission de discipline a vocation à procéder à un retrait de points, selon les circonstances, pour toute infraction relevant des chapitres 8 à 13 du barème disciplinaire.

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

Le rassemblement prévu à **OIGNIES** le **samedi 18** a été reporté en raison des conditions climatiques. Cette journée sera reportée en début de saison prochaine

BAREME FINANCIER

- › Les droits d'engagement en championnat et coupes ont été revus.
- › A la demande de la commission des arbitres une étude a été réalisée concernant les frais des Arbitres sachant qu'il semble logique de ne pas aller au-delà des frais perçus pour un match de ligue, que l'effort demandé aux clubs doit rester raisonnable. Le prochain comité Directeur aura à décider entre plusieurs possibilités.
- › Concernant le futsal la revalorisation du forfait sera présentée au comité directeur sachant qu'en cas de forfait d'une équipe le forfait arbitrage sera réduit de 50%

INFORMATIONS

- › Le tirage au sort des groupes de D1 aura lieu le **4 juillet** et sera retransmis sur la page Facebook du district.
- › Le tirage au sort du 1^{er} tour de la coupe de France aura lieu le **jeudi 21 juillet**.

COURRIERS DIVERS

- › Réponse faite à l'**ES BULLY** concernant la montée en U18 Ligue.
- › Réponse faite à l'**AS SIN LE NOBLE** (district Escaut) concernant sa participation aux Championnats d'Artois.
- › Invitation de l'**ES LAVENTIE** pour son centenaire : **Denis LAMORILLE** représentera le District.
- › Invitation de la Mairie de **GUARBECQUE** pour l'inauguration d'un terrain Multisports : **Denis LAMORILLE** représentera le District.

La Présidente du District :
Evelyne BAUDUIN.

Le Secrétaire Général :
Richard RATAJCZAK.